

Enquête L'accueil périscolaire Année 2005



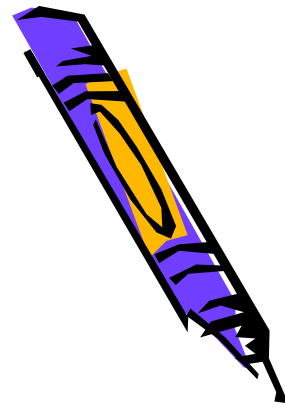
Association SOLEIL FR 65
Appui technique aux projets éducatifs locaux



H.Knoll

Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour

Etat des lieux



- **Cette enquête a pour objectifs :**
- 1/ de faire un état des lieux du périscolaire du PVA
- 2/ de proposer des axes de réflexion et des orientations pour les acteurs locaux concernés.
- 3/ d'informer les acteurs locaux des cadres dans lesquels des projets éducatifs locaux se développent.



Enquête L'accueil des enfants en Val d'Adour

Etat des lieux

- Carte des écoles et des structures présentes sur le territoire

Les écoles maillent l'ensemble du territoire.

Nous avons reçu et traité les informations de 83 des 90 sites scolaires du PVA. Nous n'avons pas différencié les écoles élémentaires des maternelles, écoles privées et écoles publiques

Ecoles

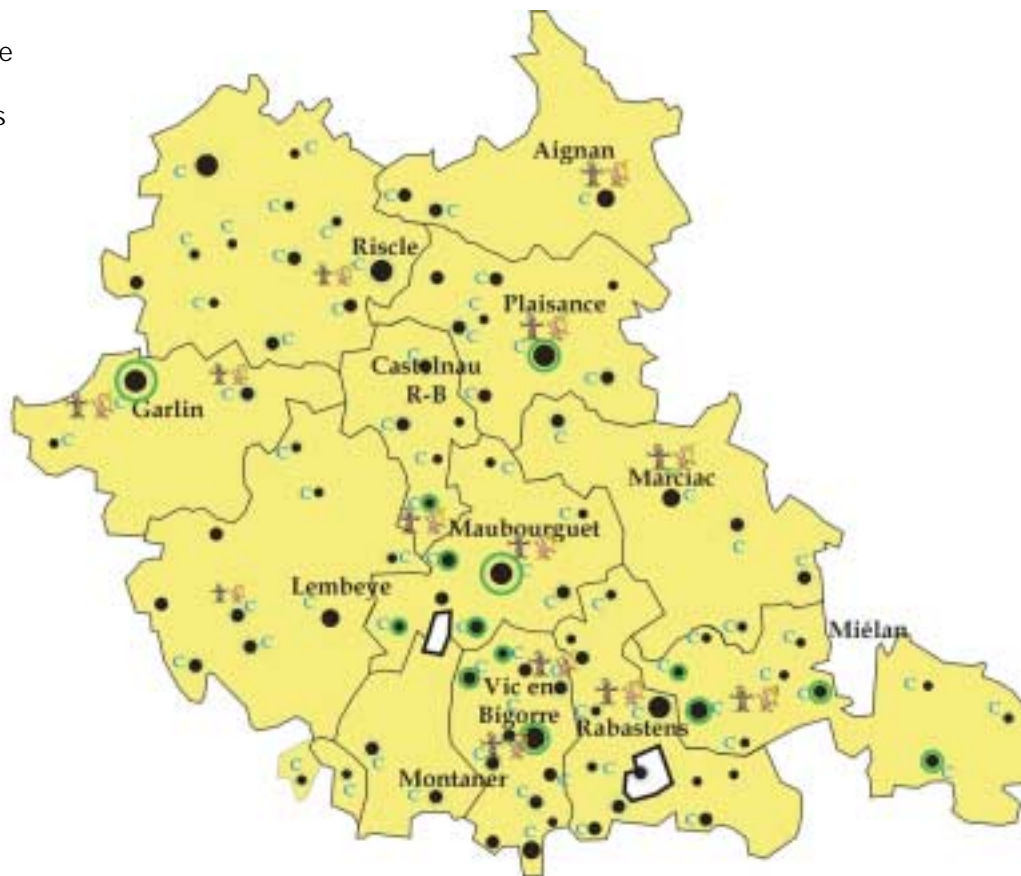
- - de 20 élèves
- De 21 à 80 élèves
- De 81 à 149 élèves
- + de 150 élèves

Accueil péri-scolaire

- Cantine
- Garderie
- C.L.A.E.

Accueil Extra-scolaire

- ✚ C.L.S.H.



Les CLAE, Centres de Loisirs Associés à l'Ecole : structures d'accueil avant et après l'école réglementées par Jeunesse et sport soutenues par les CAF.

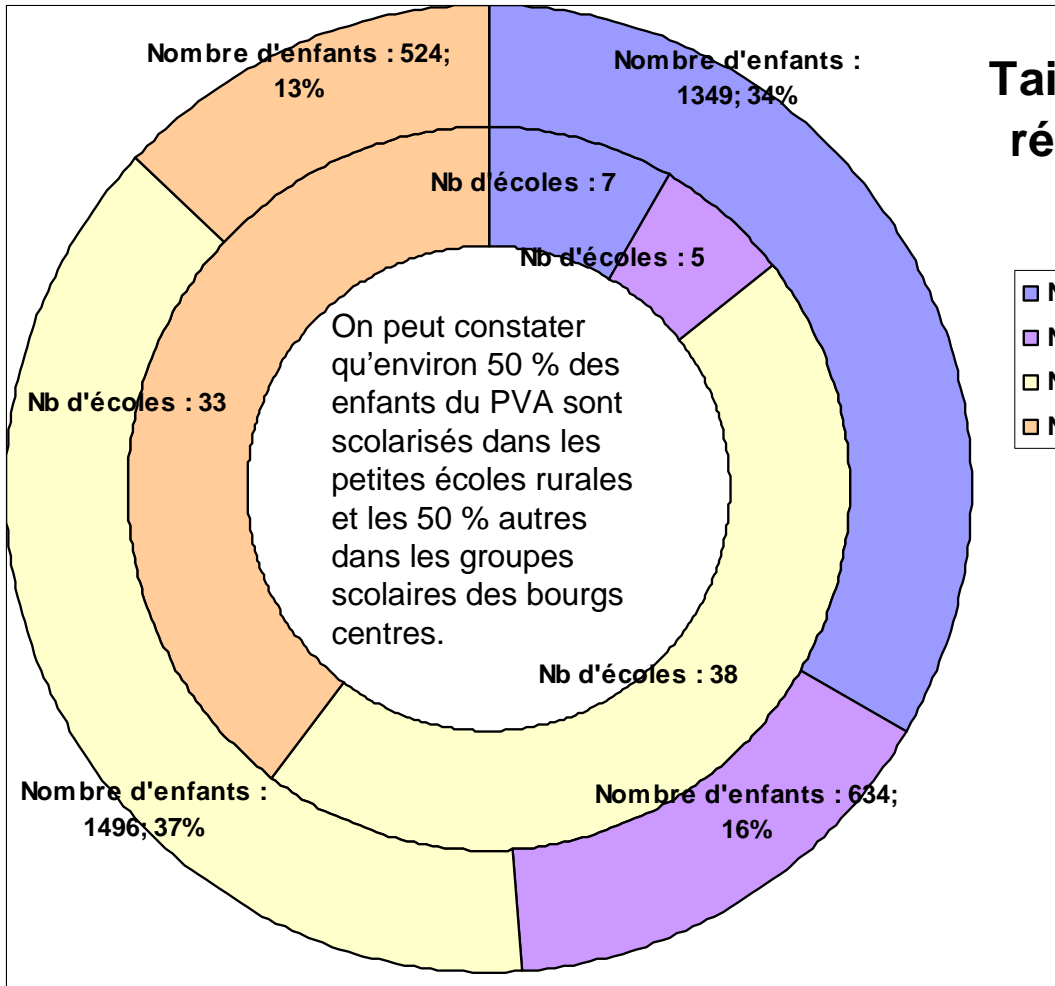
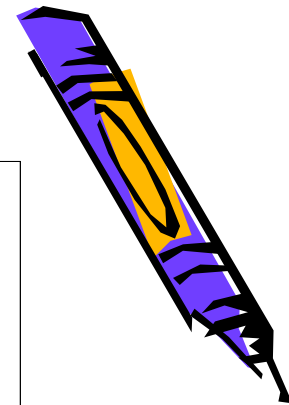
Les Centres de Loisirs sans hébergement : structures d'accueil les mercredis et vacances, réglementées par Jeunesse et sport soutenues par les CAF.

Sur l'ensemble du Pays, nous avons dénombré :

- 74 cantines
- 44 garderies
- 14 CLAE
- 12 CLSH



Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour Etat des lieux



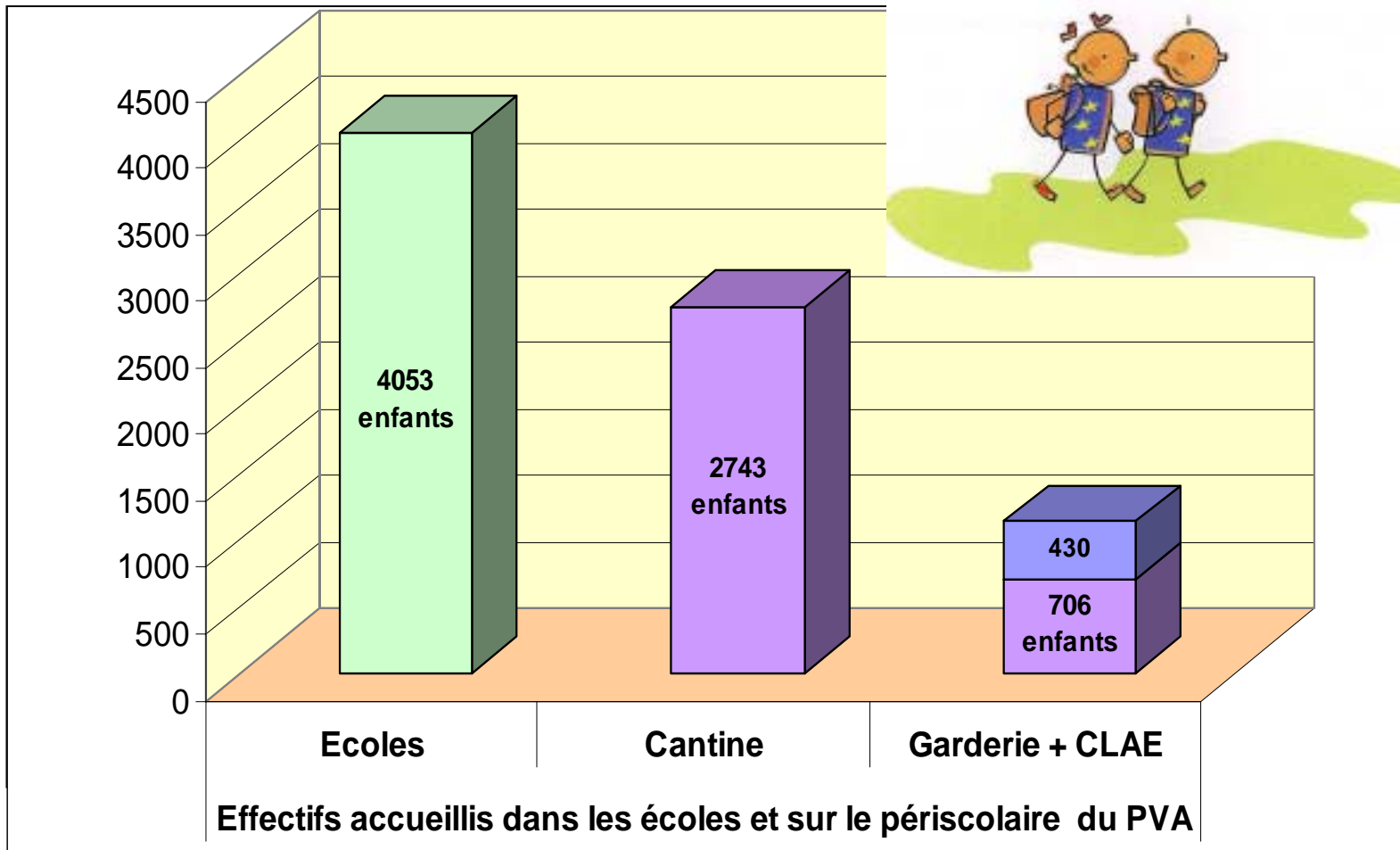
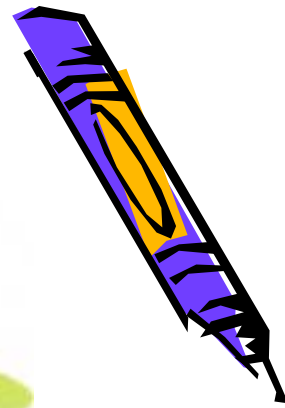
Taille des écoles du PVA répartition des enfants dans les écoles

- Nbre d'écoles plus de 150 enfants
- Nbre d'écoles de 81 à 149 enfants
- Nbre d'écoles de 21 à 80 enfants
- Nbre d'écoles de moins de 20 enfants



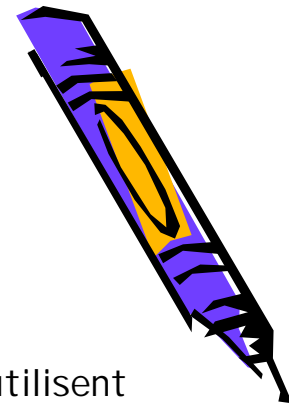
Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour

Etat des lieux



Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour

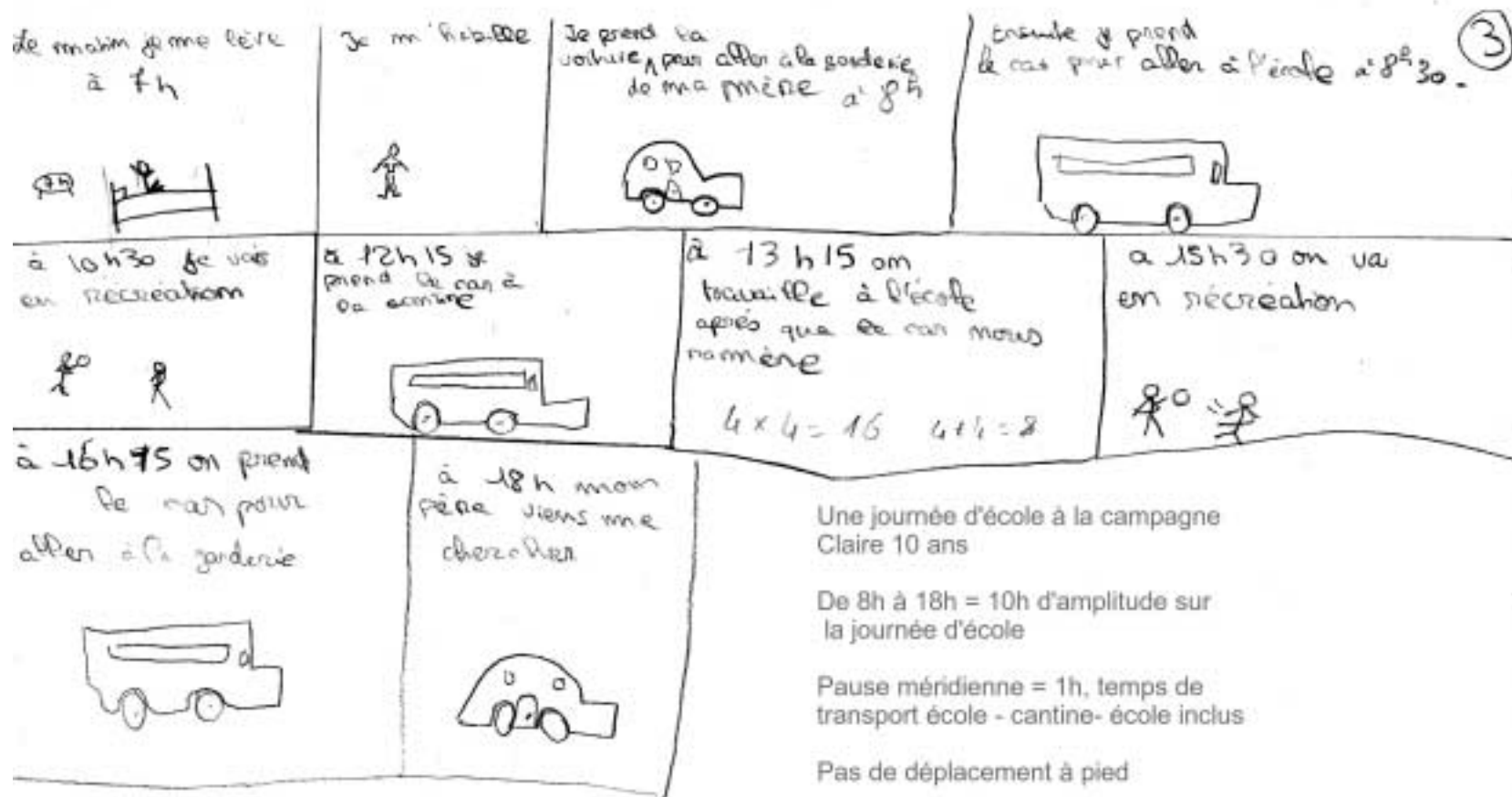
Etat des lieux



- Sur tout le territoire, les collectivités ont mis en place un service de restauration scolaire : (74 cantines pour 83 écoles), les 9 écoles qui n'ont pas de cantines font parties de regroupements pédagogiques, les enfants vont prendre leur repas dans une des autres écoles du RPI .
- L'accueil sous forme de garderie est également bien réparti sur le territoire. Il concerne 44 sites scolaires.
- Les CLAE sont en train de gagner du terrain : 14 sites scolaires sont équipés de ces structures agréées. Faire évoluer leurs actuelles garderies vers une organisation CLAE est l'objectif de plusieurs communautés de communes. (Villecomtal, Marciac, Riscle...)
- 67,7 % des enfants scolarisés utilisent régulièrement les services de restauration. Cette proportion est proche des 85 % dans les petites écoles.
- Près de 30 % des enfants scolarisés utilisent l'accueil périscolaire.
- Quand les structures proposent des activités éducatives, la fréquentation de ces accueils augmente très nettement.



Rythmes de vie d'un écolier du Val d'Adour



Prendre le temps de manger :

« J'aimerais bien qu'on me laisse le verre au dessert » Mathieu 6 ans



Rythmes de vie d'un écolier du Val d'Adour

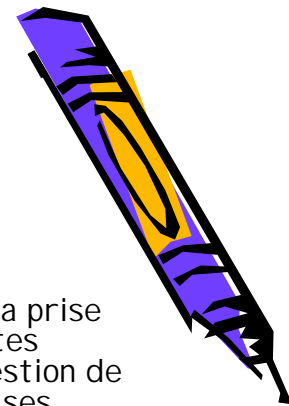
- Les chrono biologistes sont d'accord pour préconiser une pause méridienne d'une durée de 2 heures au moins (*Rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale.*). C'est rarement le cas, seules certaines des écoles des bourgs centres le proposent.
- Tous les déplacements des enfants sont généralement assurés par les voitures des parents et le transport scolaire, Très peu d'enfants vont à l'école à pied. La marche ne fait plus parti du quotidien de nos enfants. (facteur d'augmentation des risques d'obésité)
- L'organisation du périscolaire est souvent décidée unilatéralement par les collectivités qui souhaitent offrir aux parents un service de garde des enfants afin de conserver leur école au sein du village.
- La mise en place de ce service exige la prise en compte d'un ensemble de contraintes matérielles telles que, souvent, la question de l'intérêt de l'enfant et du respect de ses rythmes passe à la trappe. L'encadrement éducatif, social et médical des enfants est rarement sollicité pour participer à la réflexion autour de cette organisation.
- Le transport, les repas en plusieurs services restent les contraintes les plus lourdes à gérer.
- Sur la plupart des lieux enquêtés fin 2003, les collectivités ont eu à cœur de limiter au maximum le temps passé par les enfants dans les transports scolaires. (moins d'une heure par jour)



Association SOLEIL FR 65

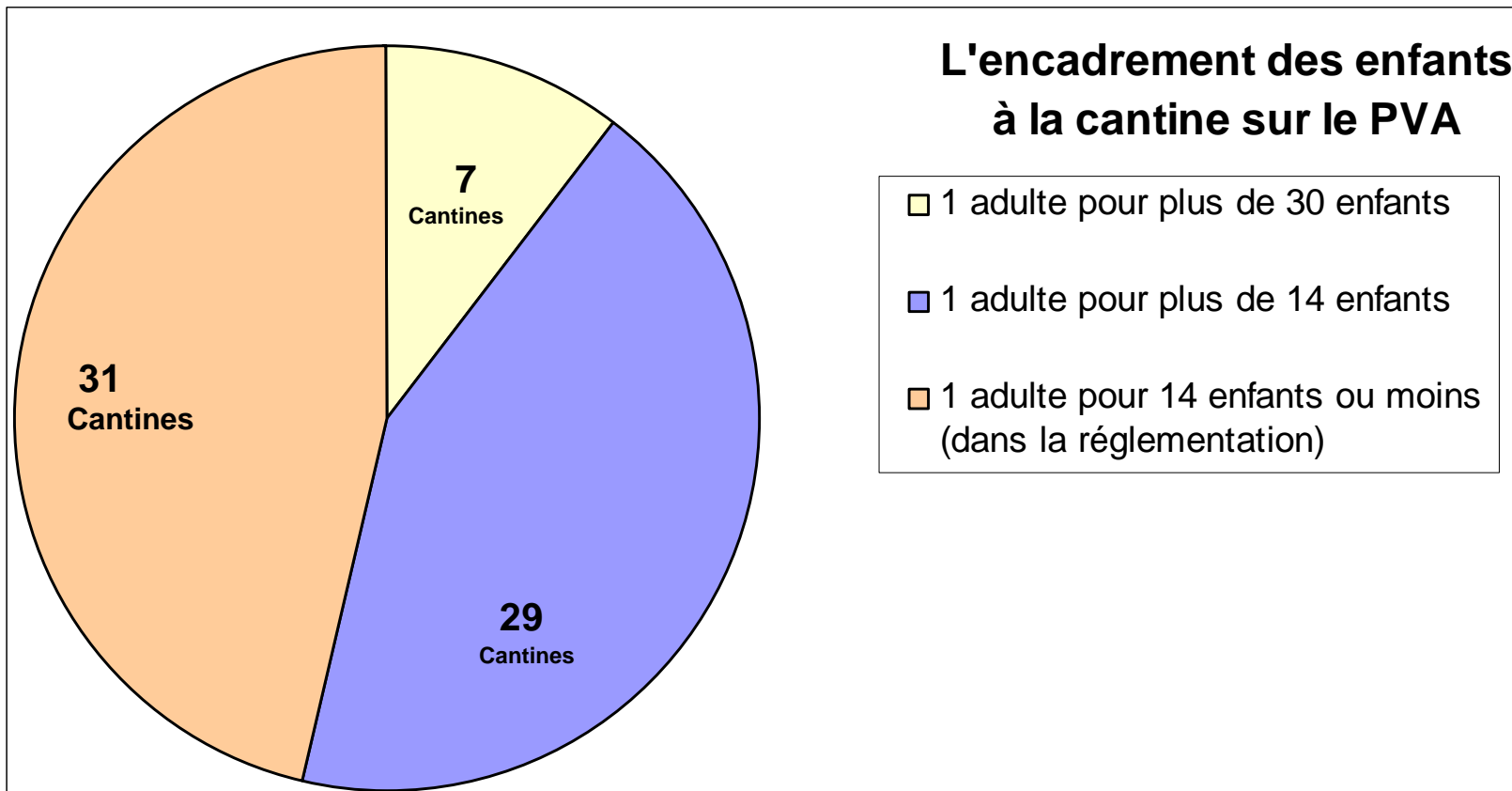
Appui technique aux projets éducatifs locaux

H.Knoll



Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour

Etat des lieux

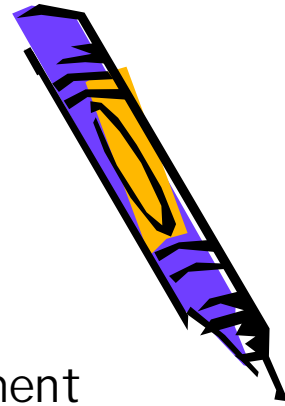


Le taux d'encadrement moyen sur l'ensemble du PVA est de 16.34.
Le maximum constaté est : 1 adulte pour 47 enfants



La pause méridienne

(temps du repas de midi et temps libre avant la reprise de l'école)



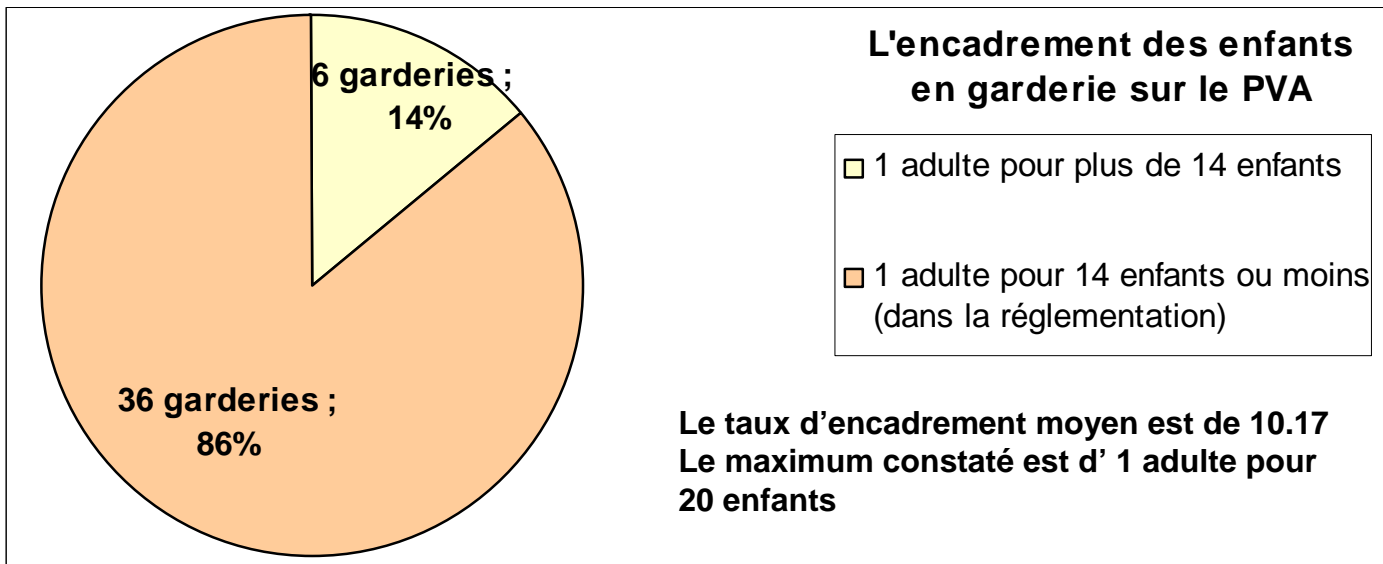
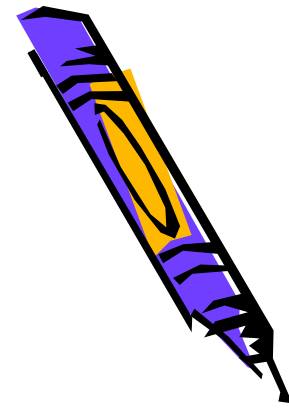
- Ce temps d'accueil périscolaire concerne presque tous les enfants scolarisés dans les écoles rurales.
- C'est un temps essentiel dans l'équilibre de la journée du petit écolier.

- Il est pourtant relativement rare qu'il se déroule dans de bonnes conditions, on rencontre souvent :
 - Des locaux bruyants ;
 - Une restauration très souvent industrielle , parfois peu adaptée aux besoins des enfants ;
 - Des repas précipités ;
 - Un encadrement insuffisant ;
 - Le temps libre très court avec peu de moyens humains et matériels mis à la disposition des enfants.



Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour

Etat des lieux



L'encadrement des enfants sur les 12 CLAE du PVA :

Le taux d'encadrement moyen sur l'ensemble du PVA est de 8.83
Le maximum constaté est : 1 adulte pour 12 enfants



Garderie ou Centre de Loisirs Associé à l'Ecole ?

- *Les garderies offrent aux parents un service de garde.*

Les enfants attendent en jouant entre eux l'arrivée du parent qui viendra les chercher.

L'encadrement des enfants est souvent assuré par des agents de service sans formation, chargés à la fois des enfants et de l'entretien des locaux.

- **La réglementation applicable aux garderies :**

Encadrement minimum requis : 1 adulte pour 10 enfants pour les moins de 6 ans, 1 adulte pour 14 enfants pour l'accueil mixte de plus et moins de 6 ans.



- *Les CLAE mettent à profit ce temps d'accueil pour en faire un temps éducatif par :*

- La création d'un environnement favorable
- Des propositions d'activités qui favorisent la socialisation, le jeu, la découverte au sein d'un projet pédagogique concerté avec un encadrement formé.

- **La réglementation applicable aux CLAE :**

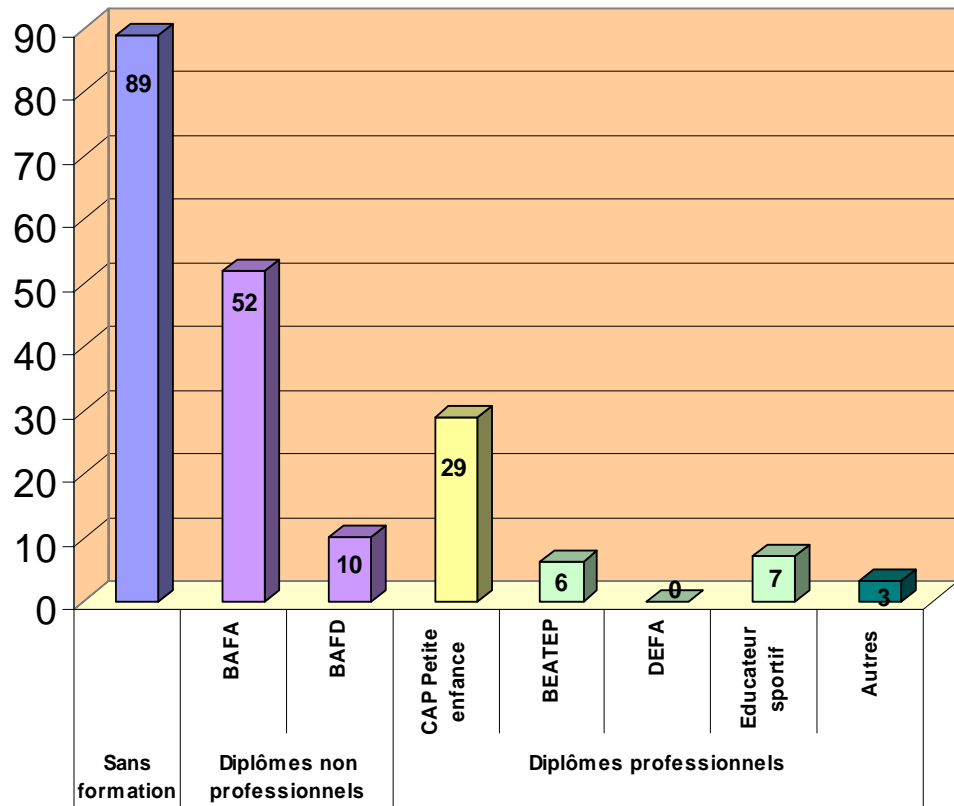
Obligation de déclaration et d'un projet pédagogique connu des parents. Mêmes conditions d'encadrement que les garderies



Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour

Etat des lieux

Qualification de l'encadrement des enfants pendant le temps périscolaire

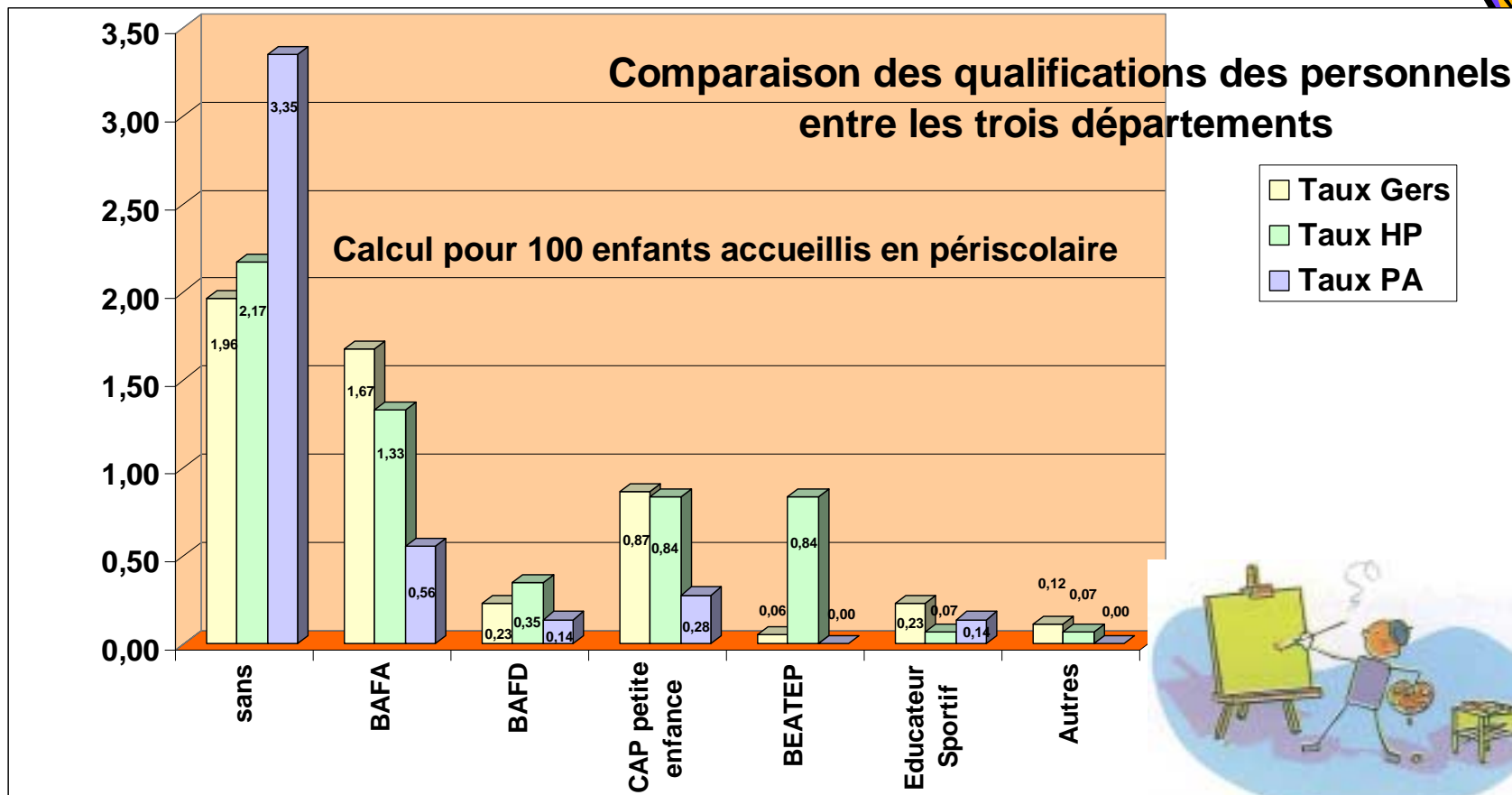
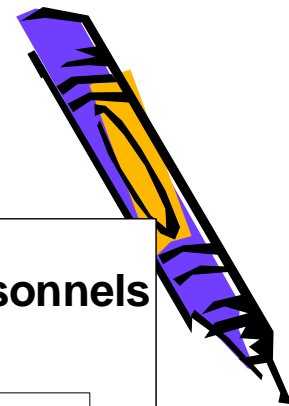


- Sans formation
- Diplômes non professionnels BAFA
- Diplômes non professionnels BAFD
- Diplômes professionnels CAP Petite enfance
- Diplômes professionnels BEATEP
- Diplômes professionnels DEFA
- Diplômes professionnels Educateur sportif
- Diplômes professionnels Autres



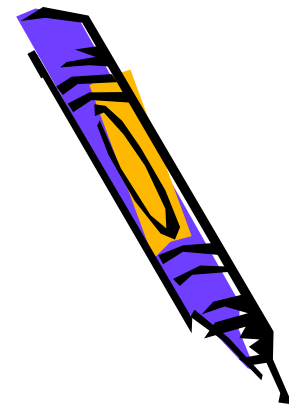
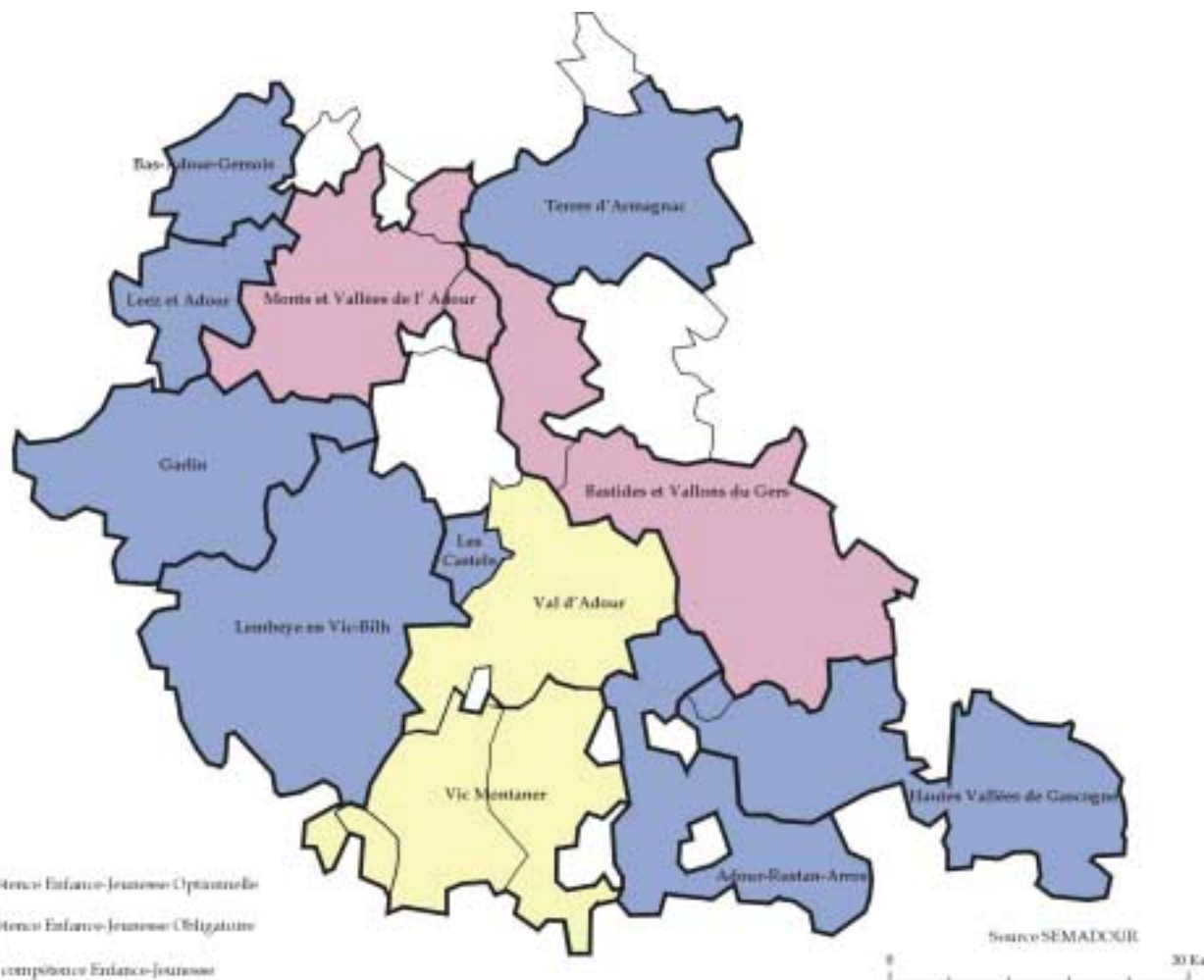
Enquête L'accueil périscolaire en Val d'Adour

Etat des lieux



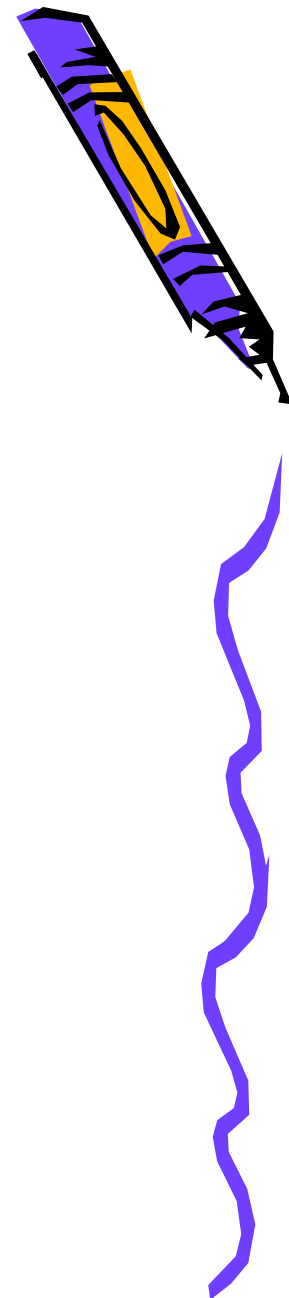
L'accueil périscolaire des enfants, un secteur en pleine évolution sur le PVA

- Une volonté politique portée essentiellement par les communautés de communes



Une volonté politique portée essentiellement par les communautés de communes

- La compétence enfance jeunesse avec ses différentes formulations est souvent un projet prioritaire et un élément fédérateur, facteur de cohésion au sein des communautés de communes, un des premiers projets porté par la communauté à sa création.



Les différentes formulations des compétences des Communautés de communes dans le domaine de l'enfance



Communauté du Bas Adour Gersois

Compétence optionnelle

Cadre de vie

- Aide à la petite enfance : participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs, de la halte garderie itinérante

Communauté de Communes Léés et Adour

Compétences optionnelles

Fonctionnement des maternelles et primaires et des services périscolaires (cantine, garderie)

Communauté de Communes Monts et Vallées de l'Adour

Compétences obligatoires

Équipement et cadre de vie

Équipement culturels et socio-éducatifs

Les écoles

Prise en charge des écoles, des cantines et garderies tant dans des dépenses de fonctionnement que d'investissement

Appui pédagogique en matière d'initiation aux langues étrangères

Animation

Sport et loisirs : appui au développement des activités sportives et de loisirs.

Culture : promotion des activités culturelles, l'animation patrimoniale

Communauté de communes de Lembeye en Vic-Bilh

Compétence optionnelle

Politique en faveur de l'enfance et des personnes

Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Compétences obligatoires

Les écoles

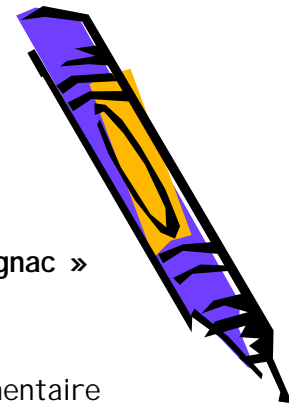
Prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles, cantines et garderies

Compétence pour l'appui pédagogique en matière d'initiation aux langues étrangères et locales, le développement large des pratiques sportives et culturelles

Organisation d'activités pédagogiques et de loisirs en période périscolaire



Les différentes formulations des compétences des Communautés de communes dans le domaine de l'enfance



Communauté de Communes Les Castels

Compétence facultative :

Participation aux structures d'animation et d'insertion

Communauté de Communes Adour Rurstan Arros

Compétences optionnelles

Enseignement préélémentaire et élémentaire

Construction, entretien et fonctionnement des équipements des écoles préélémentaires et élémentaires ainsi que frais annexes aux transports scolaires et aux services

Compétence facultative

Enfance et jeunesse

En période périscolaire, organisation d'activités de loisirs

Réalisation et gestion de structures d'accueil pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne

Compétence optionnelle

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : les bâtiments, les écoles, l'animation, le sport et les loisirs, la culture

Communauté de Communes « Terres d'Armagnac »

Compétences optionnelles

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Construction, entretien et fonctionnement des écoles, des cantines et des garderies de la communauté

Création d'activités complémentaires éducatives d'intérêt communautaire (culturelles, sportives, périscolaires)

Communauté de Communes du Canton de Garlin

Par arrêté communautaire, les compétences de la communauté sont étendues aux actions en faveur des jeunes de 6 à 16 ans, dans le cadre du CETL (Contrat éducatif temps libre)

Les Communautés de Communes du Val d'Adour et Vic Montaner n'ont aucune compétence dans ce domaine



L'accueil périscolaire des enfants, un secteur en pleine évolution sur le PVA

- Une volonté politique soutenue par l'état et les CAF par le biais des politiques contractuelles

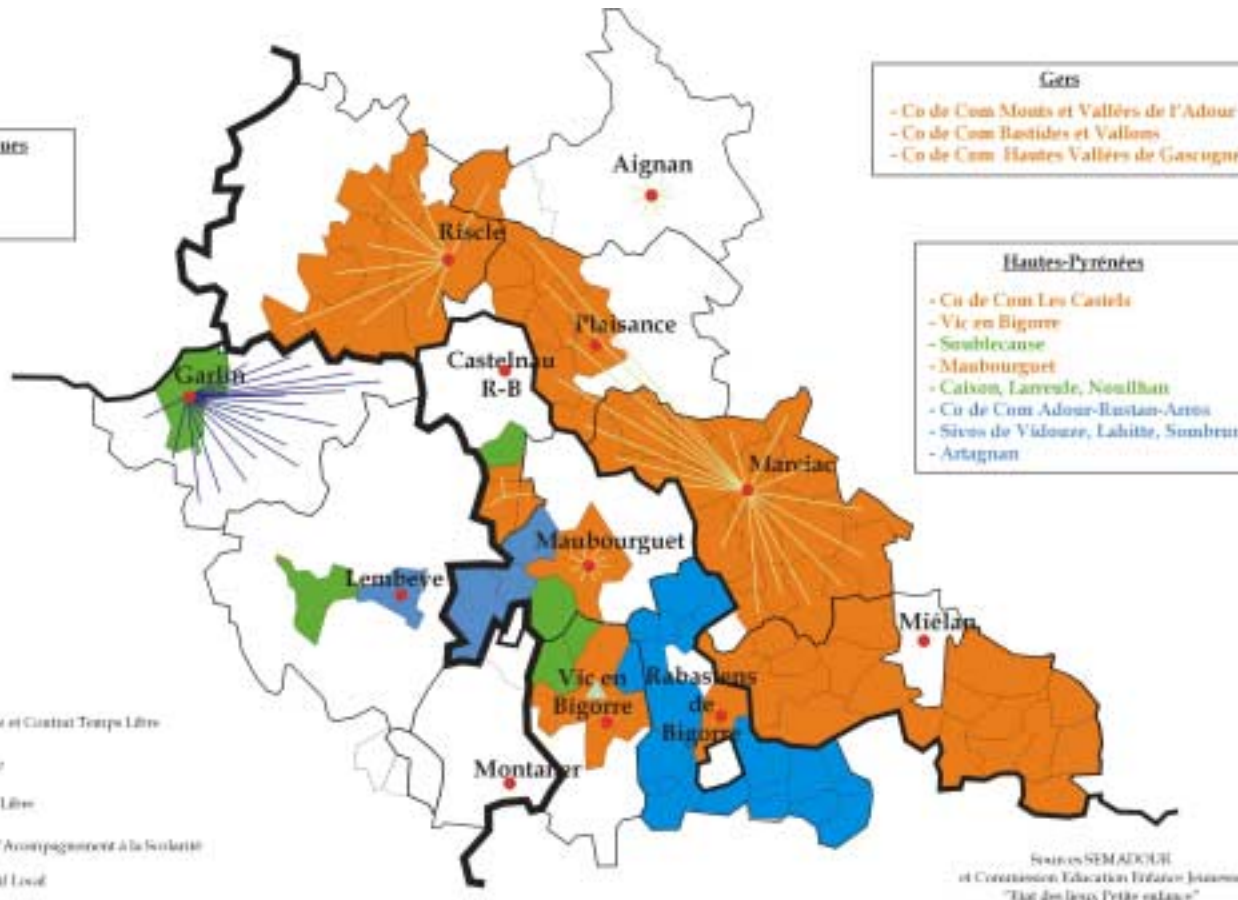
Les différentes formes de contrats proposés par l'Etat et les CAF sont de plus en plus utilisés. Ils sont un appui essentiel à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux. Développer une réelle politique enfance jeunesse ne peut pas se faire sans l'implication active des institutions nationales.

Pyrénées-Atlantiques
- Garlin
- Lembeyre
- Simacourbe

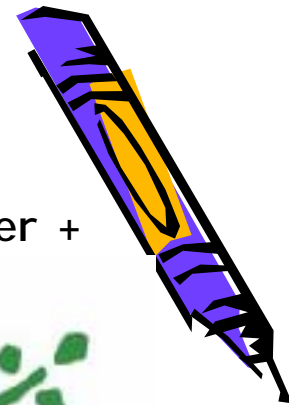
Gers
- Co de Com Monts et Vallées de l'Adour
- Co de Com Bastides et Vallons
- Co de Com Hautes Vallées de Gascogne

Hautes-Pyrénées
- Co de Com Les Castels
- Vic en Bigorre
- Soulecausse
- Maubourguet
- Calvon, Larrede, Noullhan
- Co de Com Adour-Bustan-Aeros
- Sives de Vidouze, Lahitte, Soustrun
- Artignan

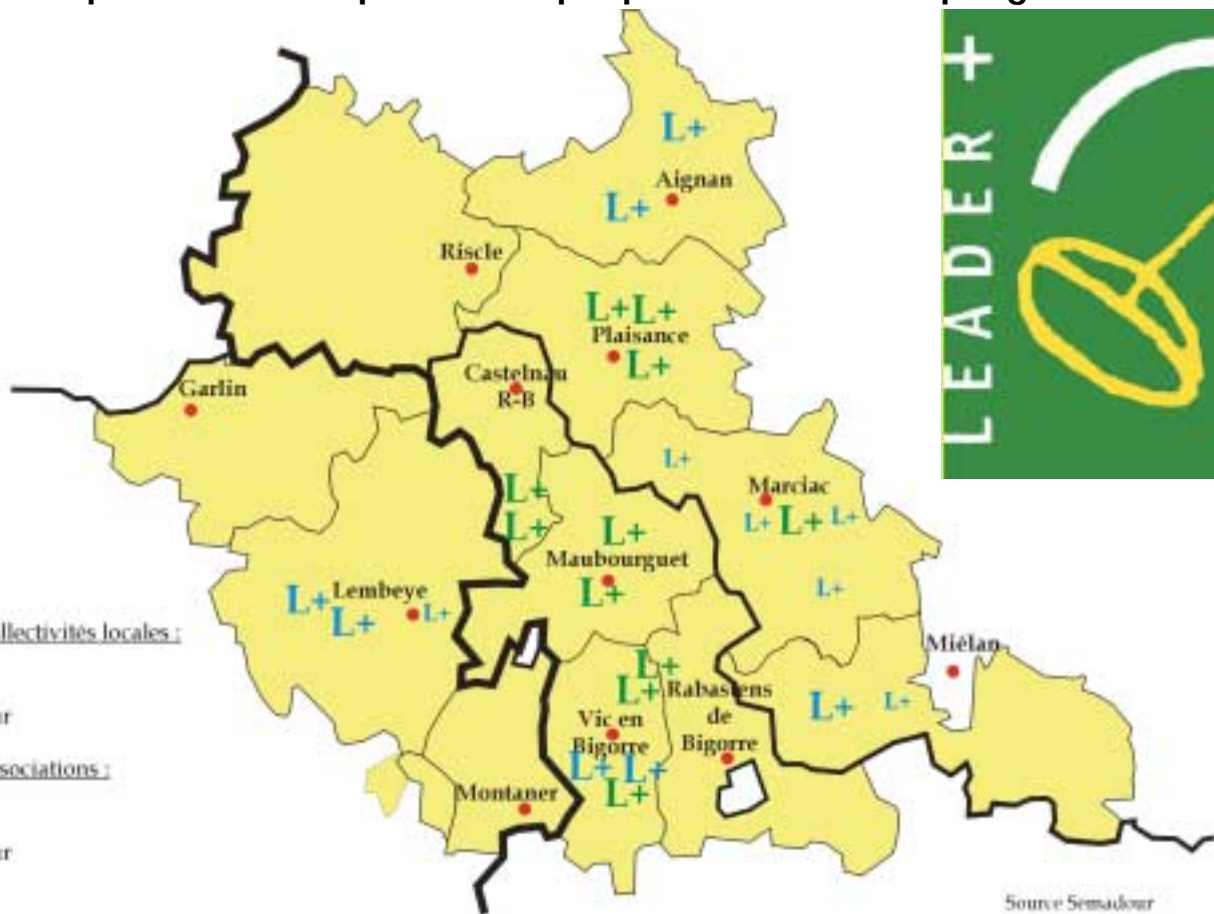
■ Contrat Balance et Contrat Temps Libre
■ Contrat Enfance
■ Contrat Temps Libre
▲ Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
★ Contrat Educatif Local
★ Contrat Educatif Temps Libre (Garlin)



L'accueil périscolaire des enfants, un secteur en pleine évolution sur le PVA



• Une volonté politique soutenue par l'Europe par le biais du programme Leader +



Projets portés par les collectivités locales :

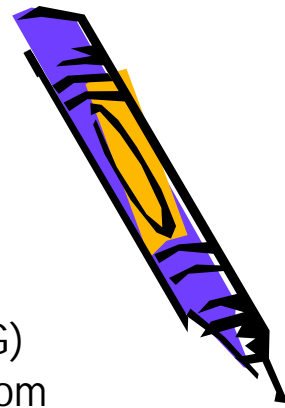
- L+ Portée locale
- L+ Portée Val d'Adour

Projets portés par les associations :

- L+ Portée locale
- L+ Portée Val d'Adour



Une volonté politique soutenue par l'Europe par le biais du programme Leader +

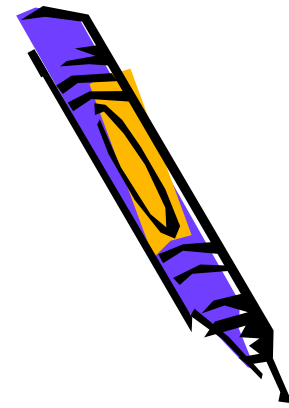
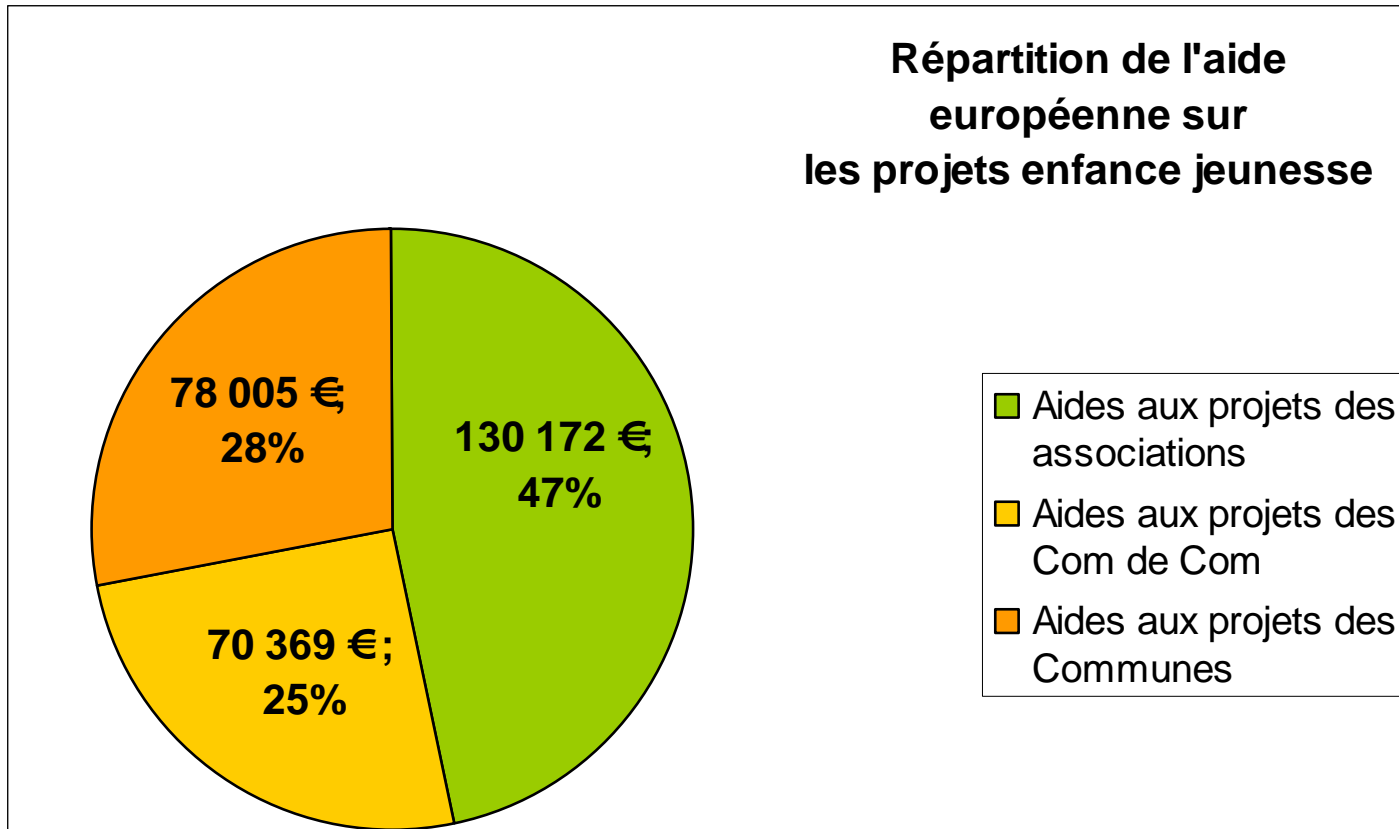


- Les fonds européens ont soutenu des actions :
 - Les CLSH, les CLAE, CLAC (Communautés de communes HVG et BVG)
 - Formation d'animateurs (BAFA pour l'ensemble du personnel de la com de com HVG)
 - Les activités destinées aux enfants tant au niveau périscolaire que pendant les temps extra scolaires (vacances et mercredis)
 - Des projets inter centres de loisirs (inter générations, éducation à l'environnement)
 - La coordination d'actions pour les jeunes (Com de Com BVG)
 - Un projet d'appui technique aux PEL :
 - ✓ L'accompagnement de projets éducatifs locaux
 - ✓ La coordination du travail réalisé au sein de la commission éducation enfance jeunesse du CD
 - ✓ L'enquête sur le périscolaire et le Forum d'Accompagnement à la scolarité
 - ✓ La formation d'animateurs (BAFA base, AFPS, hygiène et sécurité en restauration collective)

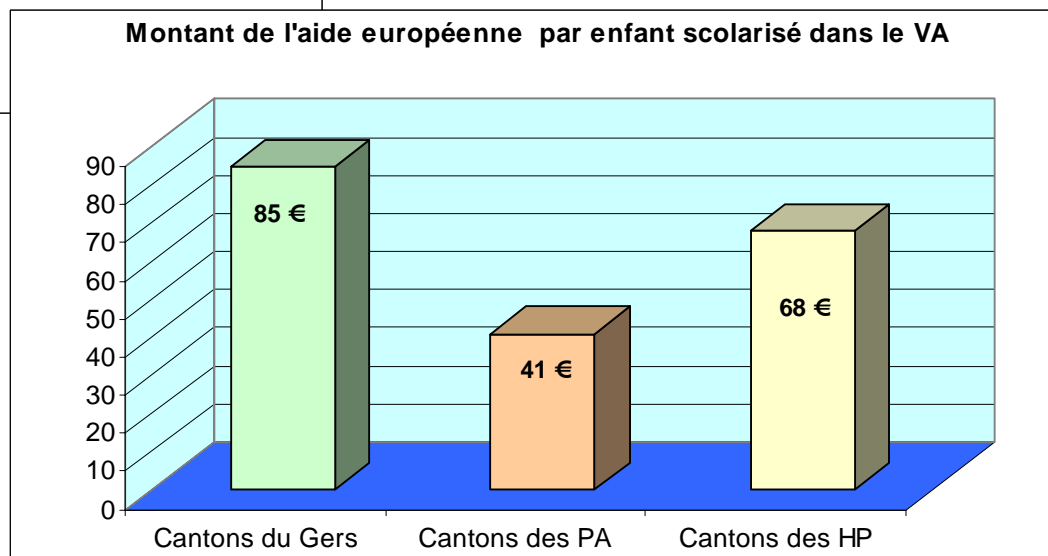
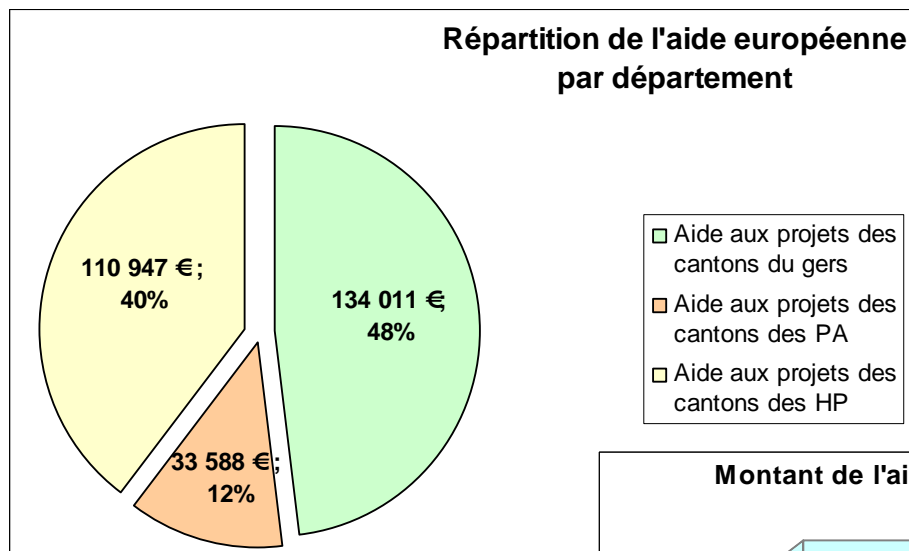
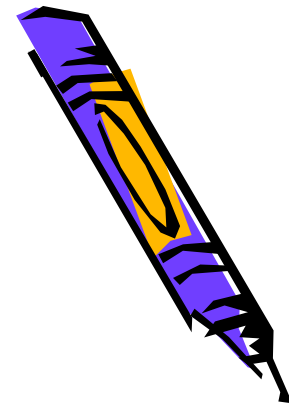


Une volonté politique soutenue par l'Europe par le biais du programme Leader +

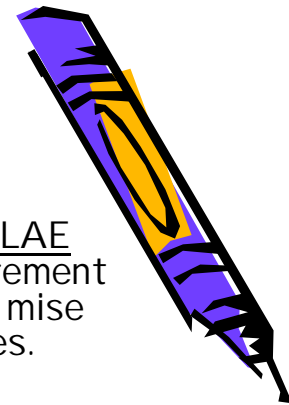
Des projets portés par des collectivités locales et des associations depuis 2003



Une volonté politique soutenue par l'Europe par le biais du programme Leader +



Pour améliorer l'accueil périscolaire sur le PVA (propositions des stagiaires BEATEP)



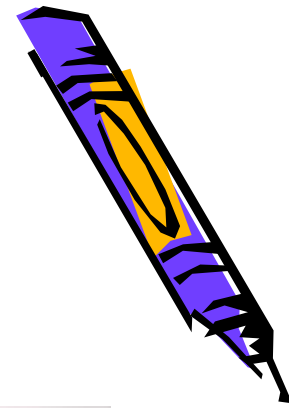
- Mutualiser et échanger au sein des commissions éducation du GIP et du Conseil de Développement sur les différentes expériences en cours sur le territoire pour bénéficier du travail déjà réalisé et mettre en commun les difficultés et solutions.
- Développer un service d'appui technique pour les collectivités et associations qui souhaitent créer un projet éducatif local.
- L'intercommunalité, une dimension nécessaire pour développer des projets éducatifs locaux viables. Les bourgs «centre» pourraient structurer des pôles techniques au service des petites écoles pour rompre l'isolement et favoriser les dynamiques.
- Inciter l'ensemble des acteurs locaux à se concerter pour mieux prendre en compte les besoins des enfants dans l'organisation de leur accueil sans oublier les parents et les personnels qui ont les enfants en charge.
- Transformer les garderies en CLAE par : L'augmentation de l'encadrement et la formation du personnel, la mise en place de projets pédagogiques.
- Mener une réflexion sur :
 - La chronobiologie et l'organisation des rythmes de la journée de l'écolier rural avec une attention particulière pour la pause méridienne.
 - Les repas servis dans les restaurants scolaires pourraient également faire l'objet d'une étude spécifique pour aller vers une amélioration au niveau de la qualité, de l'éducation à l'hygiène alimentaire et du lien avec le territoire (producteurs locaux, bio...).
 - L'accompagnement à la scolarité : Un gros travail reste à faire dans ce domaine. Notre milieu rural est un peu laissé pour compte.



Enquête

L'accueil périscolaire

Pays du Val d'Adour - Année 2005



Les données traitées ont été recueillies auprès des communes et communautés de communes du PVA, sur le site val-adour et auprès de la SEMADOUR.

Les cartes ont été travaillées avec l'aide de la SEMADOUR.

Les éléments d'analyse sont extraits du rapport Pré enquête « Le périscolaire en Val d'Adour » Stagiaires de la formation BEATEP- oct.03/janv 04 et s'appuient sur le rapport « L'aménagement des rythmes scolaires à l'école primaire », janvier 2000, Inspection Générale de l'Éducation Nationale

Le travail d'enquête et de compte rendu d'enquête ont été réalisés par l'association SOLEIL et piloté par un groupe de travail de la commission éducation enfance jeunesse du Conseil de Développement.

Les informations concernant la réglementation sont extraites des fiches techniques du site de la DDJS 65

